

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 346

présenté par

M. Dharréville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 39 par les mots :

« après que les personnes non vaccinées à la date de l'entrée en vigueur de la loi n° du relative à la gestion de la crise sanitaire se soient vu proposer des rendez-vous liés aux vaccinations contre la covid-19. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le passe sanitaire, tel que prévu par le Gouvernement, aujourd'hui élargi aux actes de la vie quotidienne, est un outil de police et de contrôle social qui vise à imposer la vaccination à tous sans le dire. Nous ne pouvons souscrire à cette hypocrisie. C'est pourquoi nous avons demandé la suppression de l'article 1^{er}. Nous ne pensons pas que cette méthode nous permette d'aboutir à une vaccination de tous pour atteindre l'immunité collective. Pourtant, c'est la vaccination collective qui nous permettra de sortir de la crise sanitaire et de l'état d'urgence sanitaire qui ne cesse d'être prolongé.

Nous préconisons, pour notre part, une campagne de vaccination effective et efficace. Une campagne qui intègre un véritable travail de pédagogie, et pas simplement coercitive. Une campagne qui permet d'aller au contact de tous les Françaises et les Français, et notamment auprès des plus éloignés du soin, après avoir rassuré, informé et avoir ainsi restauré la confiance abîmée par la gestion gouvernementale de la crise. Il pèse sur le Gouvernement une obligation d'offrir à tous une vaccination contre la Covid-19 et non pas seulement aux seuls citoyens « connectés ». Prenons exemple auprès de notre voisin espagnol qui, pour vacciner efficacement, a mis en place un système de prise de contact systématique et propose à tous des rendez-vous de vaccination.

Aujourd'hui, en Espagne il y a presque 100 % de vaccinés chez les plus de 70 ans et seuls 6 % des Espagnols sont opposés au fait d'être vaccinés.

Notre amendement propose donc que l'article sur le passe sanitaire ne soit applicable qu'à partir du moment où toutes les Françaises et les Français non encore vaccinés se seront vus proposer, par contact direct et personnalisé, un rendez-vous vaccinal.